

# MAIRIE DE FANLAC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille cinq et le mercredi 23 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du jeudi 17 mars 2005, s'est réuni sous la présidence de M. Guy BERBESSON, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11.

**Conseillers présents :** BERBESSON, BOUINET, CHAUSSET, BONNELIE, MESPOULEDE Christian, GADAL, SAUTIER, GALAND, CHEYROU, MESPOULEDE Guy.

**Conseiller absent :** LESPINASSE.

Monsieur BOUINET Daniel a été nommé secrétaire.

### Approbation du plan de zonage de l'assainissement.

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L2224.8 et L2224.10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L1224.3.1 et 5122.19,

Vu la délibération du conseil municipal du lundi 3 mai 2004 approuvant le projet de zonage d'assainissement,

Vu l'arrêté municipal du 29 juillet 2004, soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

**APPROUVE :** le plan de zonage de l'assainissement

le **REND** exécutable et opposable aux tiers,

**DIT :** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R234.20 et R122.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux : ESSOR SARLADAIS et PERIGORD HEBDO,

**DIT :** que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels des bureaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le maire : BERBESSON Guy.

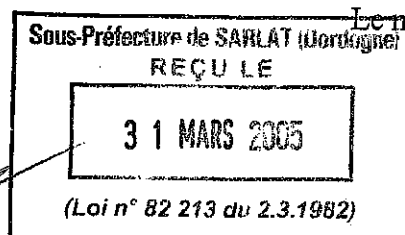


Mairie exécutoire.

Notifié le : 7/04/2005

Le Maire le : 7/04/2005

*Berbesson*



*Berbesson*